

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA LITERIE

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE  
BELLE LITERIE



Produits concernés :

MATELAS

La marque collective Belle Literie s'appuie sur :

- Un règlement de la marque
- Un cahier des charges matelas
- Un cahier des charges articles de literie

## Table des matières

1.	Cahier des charges :.....	3
2.	Périmètre : .....	3
3.	Liste des fabricants et produits :.....	3
4.	Organisme d'évaluation .....	3
5.	Prérequis .....	3
6.	Exigences .....	4
7.	Evaluation de la conformité technique.....	4
7.1.	Qualification .....	4
7.2.	Preuves de conformité .....	4
7.3.	Critères .....	4
7.4.	Exigences « BELLE LITERIE » et « BELLE LITERIE EXCELLENCE ».....	5
7.4.1.	Maîtrise des tolérances dimensionnelles.....	5
7.4.2.	Durabilité mécanique des matelas .....	5
7.4.3.	Performances des composants.....	5
7.4.3.1.	Ames et matières d'âme alvéolaires d'épaisseur supérieure ou égale à 10mm	5
7.4.3.2.	Suspensions ressorts.....	5
7.4.3.3.	Mousses de carénage et mousse de garnissage de suspension.....	5
7.4.3.4.	Mousses de plateau .....	6
7.4.3.5.	Nappages (laine, ouate, coton...d'une épaisseur supérieure à 10 mm).....	6
7.4.3.6.	Textiles (plateaux) : tissés.....	6
7.4.3.7.	Textiles (plateaux) : tricotés .....	6
7.4.4.	Durée de garantie matelas.....	6
7.5.	Exigences spécifiques « BELLE LITERIE EXCELLENCE » .....	7
8.	Evaluation de la conformité qualité : .....	7
9.	Obtention de la marque collective « BELLE LITERIE ».....	8
9.1.	Cas de figure : .....	8
9.2.	Reconnaissance : .....	8
9.3.	Processus initial.....	8
10.	Suivi de la marque collective « BELLE LITERIE ».....	10
10.1.	Modification.....	10
10.2.	Ajout .....	10
10.3.	Suivi.....	10
11.	Surveillance .....	10
11.1.	Audit .....	10
11.2.	Prélèvement : .....	11
12.	Décision, suite à surveillance.....	11

## 1. Cahier des charges :

La marque collective Belle literie est accordée sur la base de la conformité à l'ensemble des exigences définies par le présent cahier des charges, pour un produit provenant d'un fabricant et d'une unité de fabrication désignés.

Ce cahier des charges est consultable depuis le site <https://www.belle-literie.com/>

## 2. Périmètre :

Le domaine d'application concerne les matelas comportant une suspension ressorts ou une âme cellulaire polyuréthane ou latex, ainsi que toutes combinaisons associant ces différentes matières.

## 3. Liste des fabricants et produits :

La liste des fabricants de matelas avec la marque collective « Belle Literie » est disponible sur le site <https://www.belle-literie.com/>

La liste des matelas avec la marque collective « Belle Literie » est disponible auprès du SFL, sur simple demande.

## 4. Organisme d'évaluation

Dans le cadre de la délivrance de la marque collective « Belle Literie », le SFL mandate un organisme tierce partie d'évaluation de la conformité pour effectuer les contrôles nécessaires conformément au présent cahiers des charges techniques.

## 5. Prérequis

Les entreprises sont tenues de respecter les exigences légales et réglementaires, nationales et européennes en matière de santé, de sécurité et d'environnement applicable à ses produits.

Il n'appartient donc pas à l'organisme d'évaluation de la conformité de vérifier le respect de ce prérequis qui reste indépendant des exigences du présent Cahier des charges et relève de la seule responsabilité des entreprises.

Bien que ces exigences légales et réglementaires ne fassent pas l'objet de contrôle spécifique dans le cadre de cette Marque, si l'Organisme d'Evaluation de la Conformité détecte le non-respect d'une exigence de ce prérequis, il le relèvera dans son rapport pour le porter formellement à la connaissance de l'entreprise et du SFL qui prend les décisions dans le cadre du dispositif de cette marque.

En outre, l'entreprise doit être **membre du S.F.L.** pour bénéficier de la marque collective « Belle literie ».

## 6. Exigences

Un matelas avec la marque collective « Belle Literie » doit répondre à 2 types d'exigences :

- Conformité **technique** : les produits et matières doivent répondre à des exigences techniques
- Conformité **qualité** : l'entreprise doit avoir mis en place un système qualité, visant à garantir une qualité de fabrication constante et maîtrisée

## 7. Evaluation de la conformité technique

Les matelas avec la marque collective « Belle Literie » doivent être évalués selon le processus suivant :

### 7.1. Qualification

- **Les matelas** sont qualifiés par des matelas « référents ». De conception équivalente (même âme) ces matelas « référents » sont systématiquement testés.
- **Tous les composants du matelas** doivent faire l'objet d'essais permettant d'apporter la preuve de conformité aux prescriptions techniques applicables.

### 7.2. Preuves de conformité

- Les preuves de conformité requises sont des **rapports d'essai en provenance de laboratoires accrédités ISO 17025**.
- Les preuves de conformité sur les composants doivent être renouvelées **tous les 3 ans**.

### 7.3. Critères

- Les critères de qualification d'un produit avec la marque collective « **BELLE LITERIE** » sont les suivants :
  - Maîtrise des tolérances dimensionnelles,
  - Durabilité mécanique du produit,
  - Performances des composants,
  - Durée de garantie (engagement du fabricant)
- Les critères de qualification d'un produit avec la marque collective « **BELLE LITERIE EXCELLENCE** » sont les suivants :
  - Maîtrise des tolérances dimensionnelles,
  - Durabilité mécanique du produit,
  - Performances des composants,
  - Durée de garantie (engagement du fabricant),
  - Exigence de conception

## 7.4. Exigences « BELLE LITERIE » et « BELLE LITERIE EXCELLENCE »

**Les matelas et leurs matières** doivent répondre aux exigences suivantes :

### 7.4.1. Maîtrise des tolérances dimensionnelles

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Longueur et Largeur	NF EN 1334	Nominal - 20 + 0 mm	Essais externes
Hauteur	NF EN 1334	Nominal ± 10 mm	Essais externes

### 7.4.2. Durabilité mécanique des matelas

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Durabilité du Bord	NF EN 1957	Perte de hauteur ≤ 15 mm	Essais externes
Durabilité du Plan de Couchage	NF EN 1957	Perte de hauteur ≤ 15 mm Modif° de dureté ≤ 18 %	Essais externes
Rétrécissement des housses après 5 entretiens suivant préconisation du fabricant	Méthode reproduisant les préconisations indiquées sur le produit	Le matelas doit être réhoussable et après observation la housse doit avoir un état correct	Essais internes (tracés)

### 7.4.3. Performances des composants

#### 7.4.3.1. Ames et matières d'âme alvéolaires d'épaisseur supérieure ou égale à 10mm

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Fatigue dynamique	NF EN ISO 3385	Perte de hauteur ≤ 5 mm Modif° de dureté ≤ 25 %	Essais externes

#### 7.4.3.2. Suspensions ressorts

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Fatigue dynamique	Protocole FCBA Mat 018	Perte de hauteur ≤ 5 mm Modif° de dureté ≤ 10 %	Essais externes

#### 7.4.3.3. Mousses de carénage et mousse de garnissage de suspension

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Fatigue dynamique	NF EN ISO 3385	Perte de hauteur ≤ 5 mm Modif° de dureté ≤ 32 %	Essais externes

#### 7.4.3.4. Mousses de plateau

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Détermination de la rémanence à la compression	NF EN ISO 1856 méthode C	≤ 12 %	Essais externes

#### 7.4.3.5. Nappages (laine, ouate, coton...d'une épaisseur supérieure à 10 mm)

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Fatigue statique à charge d'indentation constante	Protocole FCBA Mat 032	≤ 4 mm	Essais externes

#### 7.4.3.6. Textiles (plateaux) : tissés

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Résistance à la traction	NF EN ISO 13934-1	≥ 30 daN	Essais externes
Glissement des fils à la couture	Protocole FCBA Mat 028	≤ 10 mm	Essais internes (tracés)

#### 7.4.3.7. Textiles (plateaux) : tricotés

Caractéristique	Protocole d'évaluation	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Grammage	Fiche technique fournisseur ou Rapport NF EN 12127	≥ 240 g/m <sup>2</sup>	Documentaire Essais externes

#### 7.4.4. Durée de garantie matelas

Caractéristique	Spécification Technique	Mode d'évaluation
Durée de garantie	Belle Literie : 5ans	Déclaratif Documentaire
	Belle Literie Excellence : 7 ans minimum	

Critères	Preuves demandées	Vérification par organisme indépendant
Dimensions	Rapports d'essais	OUI
Durabilité		
Performances des composants		
Durée de garantie	Engagement fabricant, Livret de garantie	OUI

## 7.5. Exigences spécifiques « BELLE LITERIE EXCELLENCE »

Les matelas avec la marque collective « BELLE LITERIE EXCELLENCE » doivent, **en plus** des critères listés en 7.4, être conçus selon les exigences suivantes

Critères	Exigences	Mode d'évaluation
<b>Conception</b>	<b>Ames</b> <b>ressorts ensachés</b> : 270 ressorts au m <sup>2</sup> minimum <b>mousse</b> : HR à partir de 50 kg/m <sup>3</sup> minimum et 15 cm minimum <b>latex</b> : Plaque de 16 cm minimum et 15 % de latex naturel minimum	Déclaratif Documentaire
	<b>Garnissages</b> Il devra être composé de <b>matières naturelles</b> (laine 100% animale, coton, soie...) et/ou de <b>garnissage technique</b> (mousse à mémoire de forme, latex...) ou de <b>mousse polyuréthane</b> avec un minimum de 24 kg/m <sup>3</sup>	
	<b>Coutils</b> Un <b>piquage</b> plateau placé sera choisi, sauf dans le cas des matelas déhoussables et sommiers TPR	
	<b>Finitions des matelas</b> Il est demandé : <b>4 poignées</b> de manutention (sauf pour les matelas duo, les matelas déhoussables et les matelas à mémoire au coutil tendu).	

Critères	Preuves demandées	Vérification par organisme indépendant
Conception	Fiches techniques et tableaux de composition	OUI

## 8. Evaluation de la conformité qualité :

L'entreprise doit avoir mis en place une organisation visant à garantir une qualité de fabrication constante et maîtrisée. Deux types de preuves sont exigées

- **Entreprise non certifiée ISO9001 :**

Rapport d'audit conforme selon les exigences de maîtrise de l'organisation qualité prévues dans la certification CTB LITERIE.

- **Entreprise certifiée ISO9001 :**  
Certificat ISO9001 de l'entreprise incluant les sites de production concernés, émis par un organisme accrédité ISO 17021.

## 9. Obtention de la marque collective « BELLE LITERIE »

### 9.1. Cas de figure :

L'entreprise doit se situer dans un des cas suivants :

- **Entreprise titulaire CTB LITERIE**
- **Entreprise non titulaire CTB LITERIE mais dont le système qualité est certifié ISO9001.**

### 9.2. Reconnaissance :

Les produits CTB LITERIE sont *de facto* reconnus conformes aux exigences de la charte « BELLE LITERIE », à l'exception des deux critères suivants :

- Durée de garantie (engagement du fabricant)
- Exigence de conception (pour la catégorie « BELLE LITERIE EXCELLENCE »)

### 9.3. Processus initial

#### A. Dépôt de dossier

**Le fabricant** doit fournir au S.F.L. les données suivantes :

- Une demande d'instruction BELLE LITERIE établie sur papier en-tête de l'entreprise avec l'engagement de respecter les exigences de la Marque
- Le certificat ISO9001 relatif à son système qualité si l'entreprise est certifiée
- La liste exhaustive des matelas à qualifier, avec les éventuels matelas référents identifiés
- La composition de chaque matelas (fiches techniques individuelles ou tableau récapitulatif)
- La liste de tous les composants, avec leur(s) fournisseur(s), référence(s) et caractéristiques descriptives (cf. tableau 1)
- Un schéma technique sur l'assemblage des composants, pour chaque matelas

Tableau 1 : caractéristiques descriptives des matières

<b>Matériaux de revêtements tissés :</b> - La masse surfacique. - Le nombre de fils en chaîne et en trame.	<b>Matériaux de revêtements tricotés :</b> - La masse surfacique. - Le type de tricot.
--	--



<p>- La composition (matières et pourcentage).</p> <p><b>Matériaux de garnissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type de matière.</li> <li>- La masse surfacique ou volumique et les tolérances.</li> <li>- L'épaisseur nominale.</li> </ul> <p><b>Composants de suspensions :</b></p> <p><i>Dans le cas des produits à ressorts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les caractéristiques du fil (matière, diamètre fil, diamètre ressorts).</li> <li>- Le type et hauteur de ressorts.</li> <li>- Le mode d'assemblage de la carcasse.</li> <li>- Le nombre de ressorts total pour un matelas de 140x190 cm.</li> <li>- Le renfort périphérique (mousse, cadre...).</li> <li>- Plan éventuel</li> </ul> <p><b>Bandes ou partie verticale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La composition.</li> <li>- Matelas gansé 2 faces.</li> <li>- Matelas houssé.</li> <li>- Matelas gansé sur 1 face.</li> </ul>	<p>- La composition.</p> <p><b>Matériaux servant d'isolateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type de matière</li> <li>- La masse surfacique</li> <li>- l'épaisseur</li> </ul> <p><b>Produits cellulaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ou les type(s) de matière.</li> <li>- La masse volumique de la matière.</li> <li>- la fermeté kpa</li> <li>- Le poids et l'épaisseur de la plaque pour une dimension de 140 x 190 cm.</li> <li>- Plan éventuel</li> </ul>
--	--

## B. Recevabilité administrative

**Le S.F.L.**, à réception de l'ensemble des éléments :

- confirme au fabricant la recevabilité administrative de sa demande (liste des documents demandés complète) et la transmission de l'instruction de son dossier à l'Organisme d'Evaluation de la Conformité (O.E.C.)
- confie l'instruction à l'O.E.C.

## C. Recevabilité technique

**L'O.E.C.**, à réception des éléments :

- confirme ou non la recevabilité technique de la demande (conformité des documents transmis) au fabricant

## D. Instruction initiale

**L' O.E.C.** chargé de l'évaluation :

- réalise un audit d'instruction sur site
  - base 1 jour (France Métropolitaine)
- analyse les preuves de conformité technique exigées (cf §7) :
  - à partir des données techniques, l'auditeur évalue la conformité aux exigences définies et prescrit les apports de preuves nécessaires (essais)
  - en cas de besoin, une analyse de gamme peut être réalisée afin d'aider à définir, à partir de la liste des matelas et leur composition, les matelas référents (à tester)
  - analyse les preuves de conformité qualité (certificat ISO9001 valide) ou réalise un audit selon les exigences qualité prévues dans le référentiel CTB Literie
- émet un avis suite à l'évaluation, auprès du S.F.L.

## E. Décision

**Le S.F.L.**, sur la base des résultats de l'instruction initiale :

- informe le fabricant de sa validation ou non pour la qualification de ses produits avec la marque collective « BELLE LITERIE ».

## 10. Suivi de la marque collective « BELLE LITERIE »

### 10.1. Modification

**Le fabricant** doit, pour toute modification d'un produit avec la marque collective « BELLE LITERIE » susceptible d'avoir une incidence sur la conformité du produit vis-à-vis des exigences du cahier des charges :

- informer l'O.E.C., qui jugera de la nécessité ou non d'un apport de preuves complémentaires (essais)
- tracer/enregistrer la modification

### 10.2. Ajout

**Le fabricant** doit, pour tout ajout de produit avec la marque collective « BELLE LITERIE » :

- en faire la demande auprès de l'O.E.C.
- envoyer à l'O.E.C. les preuves de conformité produits finis et composants concernés,
- enregistrer les ajouts dans ses fichiers produits et preuves
- envoyer à l'O.E.C. la liste de produits modifiée

### 10.3. Suivi

L'entreprise doit régulièrement mettre à jour et tenir à disposition de l'O.E.C. (cf § 11 surveillance) :

- sa **liste de produits** avec la marque collective « BELLE LITERIE »
- l'enregistrement des **preuves** de conformité matelas et composants.

## 11. Surveillance

**Le SFL**, propriétaire de la marque collective « BELLE LITERIE » et de son cahier des charges, **confie à l'OEC la surveillance** régulière des produits avec la marque collective « BELLE LITERIE ».

L'OEC transmet au SFL la liste validée des produits avec la marque collective « BELLE LITERIE » de chaque fabricant suite à chaque audit.

### 11.1. Audit

- **Entreprise titulaire CTB LITERIE**
  - L'audit de surveillance est réalisé dans le cadre de la certification CTB
  - Dans la mesure où il y a reconnaissance des produits certifiés dans la présente charte, il y a concordance entre la liste des produits certifiés CTB et la liste des produits sous marque Belle literie (cf Cf § 9.3 : Reconnaissance), pour les critères suivants :
    - Maîtrise des tolérances dimensionnelles,
    - Durabilité mécanique du produit,
    - Performances des composants,
  - La surveillance des 2 critères déclaratifs (« durée de garantie » et « exigence de conception ») sera réalisée à l'occasion de l'audit de certification, avant ou après celui-ci.

- **Entreprise non titulaire CTB LITERIE**
- Un **audit documentaire** de suivi est réalisé tous les ans, auprès de chaque fabricant, **à distance** (base ½ journée)
- Un **audit sur site** est réalisé **tous les 3 ans** (base 1 jour)
- A l'issue de l'audit un **rapport** est envoyé à l'entreprise, avec les points forts et points d'amélioration constatés ainsi que les éventuels écarts.
- Une copie avec un **avis** au maintien à la marque collective « BELLE LITERIE » est envoyée au SFL avec en annexe une **liste actualisée** des produits avec la marque collective « BELLE LITERIE ». Cet avis peut être :
  - Favorable
  - Non favorable
  - Accroissement de contrôle

## 11.2. Prélèvement :

- **Sur demande du SFL**, un produit avec la marque collective « Belle Literie » pourrait être acheté dans les circuits de distribution par l'OEC pour effectuer les vérifications suivantes :
  - Conformité descriptive du produit par rapport à la fiche technique déposée
  - Analyse de la conformité des différentes matières constitutives

Cette analyse fait l'objet d'un rapport individuel adressé au fabricant, avec le SFL en copie, indiquant les points de non-conformité éventuels et leur importance.

## 12. Décision, suite à surveillance

A l'issue de la surveillance (par ex. audit) l'OEC émet un avis (cf §11.1). Sur la base de celui-ci, **le SFL** prend une décision et en informe le fabricant :

- Mise en demeure d'apporter des éléments complémentaires
- Mise en demeure avec accroissement de contrôle
- Suspension
- Retrait

Ces modalités sont mentionnées dans le règlement Belle Literie, tout comme le marquage et la communication.